L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1871. 36me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Shérif, à la Bourse des Négociants et des [illegible], rue Royale, entre Douane et Canal, à [illegible] terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, [illegible] d'Orléans, entre Bourbon et Royale—et [illegible] heures—Les meubles et effets contenus [illegible] maison No 157 rue du Camp.

[illegible] Dealonde, à la Bourse des Négociants [illegible] Encanteurs, rue Royale, entre Douane et [illegible] midi—Une bâtisse double en bois et une [illegible] dans le fond à l'angle de la rue Derbigny [illegible] Chemin du Bayou. Et une jolie résidence [illegible] des rues Derbigny et Hôpital—de la succession Vincenze Salvo.

[illegible] Guinault, à la Bourse d'Encan, encoignure [illegible] et Conti—Un beau terrain sur la rue de [illegible], entre Prieur et Johnson. Et une jolie [illegible] sur la rue d'Espagne, entre Craps et [illegible]. De plus, une jolie petite propriété rue [illegible] entre Douane et Bienville.

[illegible] Maurice Barnett à l'Hôtel St-Louis, entre [illegible] et Chartres, à 10 heures—Vente régulière [illegible]. Aussi, beaux meubles de salon, ornements de fantaisie, pendules, vases, etc., une belle [illegible] en cuivre, deux drapeaux américains.

[illegible] J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue [illegible]—Vente régulière de meubles.

[illegible] Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, [illegible] porc, bœuf, comestibles, etc.

[illegible] J. Spear, à la Bourse d'Encan encoignure Royale et Conti—Une propriété encoignure [illegible] et Champs-Elysées, Troisième District.

[illegible] E. Morphy, au No 47, rue des Magasins, [illegible]—Quincaillerie, coutellerie, sellerie, [illegible] à coudre, cultivateurs, etc.

[illegible] de Fériet, à 4 heures, dans l'après-midi, [illegible] Rieux—rue de la Levée, entre Clouet et [illegible] Troisième District—Plusieurs résidences [illegible] qui devront être enlevées.

[illegible] de Fériet, à la Bourse d'Encan St Charles—Actions de banques, de compagnie d'assurance et de bonds de Waterworks.

[illegible] Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de [illegible]—Habillements, lingerie, chapeaux de [illegible].

[illegible] Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue [illegible] Levée, Nos. 45 et 47—300 caisses Bottes, [illegible] et brodequins, et 20 malles bottes et consumés.

ATTENTION!

[illegible] Propriétés améliorées et à l'encan par le [illegible].

[illegible] appelons l'attention publique sur la vente [illegible] qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la [illegible] des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible], par le ministère du shérif, d'un terrain, [illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé No 26 rue d'Orléans, entre celles [illegible] Bourbon, Deuxième District. [illegible] aux annonces.

ATTENTION!

[illegible] Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 10 1/2 [illegible] A. M., sur les lieux, No 157 rue du Camp, [illegible] District, à l'adjudication d'un lot de [illegible], etc.

ATTENTION!

[illegible] de Fériet, encanteur, vend aujourd'hui, [illegible] la Bourse d'Encan St-Charles—Une liste de stocks.—Aussi, à 5 heures, sur les [illegible] plusieurs résidences confortables en bois, [illegible] rue de la Levée, entre celles Louisa et [illegible] Troisième District. Voir l'annonce dans [illegible] d'encan.

ATTENTION!

Quincaillerie et Machines à coudre.—Voir [illegible] d'encan de D. E. Morphy.

[illegible] Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

[illegible] CANDIS PURS et sans MELANGE.—[illegible] fine en tous genres chez J. VILLERUBIA & Co, Successeurs d'Ernest [illegible], 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, SAMEDI.

[illegible]—A midi, le Barbier de Séville, le soir, Jérusalem.

[illegible] DE MUSIQUE.—A midi et le soir, [illegible] d'opéra-bouffe de Madame [illegible].

[illegible]—A midi, Fire Fly; le soir, [illegible] and Leave Man.

[illegible] NATIONAL.—A midi et le soir, [illegible] Japonaise.

[illegible] CRESCENT CITY.—Nos 40 et 42 rue St-Charles.

Le vote de Paris et celui de l'Assemblée.

[illegible] télégraphe nous a transmis le résultat du vote de Paris, le 8 février; [illegible] publié cette liste curieuse [illegible]. Depuis, une dépêche nous [illegible] que, sur les 43 citoyens portés sur cette liste, 33 avaient été admis [illegible] à l'Assemblée. Paris ayant [illegible] à 40 députés, il faudra [illegible] à un scrutin de ballotage [illegible] autres représentants.

[illegible] remarquer que la liste des 33 [illegible] précisément avant le nom de [illegible] Favre qui reste ainsi écarté avec [illegible] seulement. Les seuls des membres [illegible] gouvernement provisoire élus à [illegible] Gambetta qui a obtenu 191,000 [illegible] Dorian qui en a eu 128,000.

[illegible] bien apprécier la portée des voix [illegible] chaque candidat, il est bon d'avoir [illegible] les yeux les chiffres des élections [illegible]. Voici, d'abord, le vote du 8 [illegible] sur le plébiscite impérial :

Inscrits	416,215
Abstentions	75,000
Oui	189,538
Non	184,946

[illegible] l'investissement de Paris, les [illegible] ont été appelés à donner, le 3 [illegible], un vote de confiance au gouvernement provisoire, et voici les chiffres [illegible] retrouvons dans les journaux de [illegible] pour la population civile renfermée [illegible] Paris, non compris l'armée et la [illegible] mobile.

[illegible] le gouvernement	321,373
Contre	53,585
Total	374,958

[illegible] total comprend les habitants des environs réfugiés dans Paris, qui ne sont pas [illegible] du département de la Seine; de [illegible] est à supposer que le nombre [illegible] électeurs devait, le 8 février, se trouver [illegible] par les circonstances à 350,000, [illegible] des votants a dû être d'environ [illegible].

[illegible] comparant les chiffres qui précèdent [illegible] fortes majorités données aux cinq [illegible] candidats, Louis Blanc, Victor [illegible], Garibaldi, Quinet et Gambetta, [illegible] que le vote de Paris peut [illegible] considéré comme une double protestation contre l'Empire qui a laissé le pays [illegible] l'ennemi, et contre le gouvernement [illegible] Paris, composé de Trochu, Jules [illegible] autres, à l'indécision et à la faiblesse [illegible] on attribue la nécessité où [illegible] s'est trouvé de capituler devant la famine.

[illegible] et Victor Hugo qui sont en [illegible] liste, sont des républicains avancés [illegible] qui, pendant le siége, tout en [illegible] le gouvernement à une résistance [illegible], ont répudié tout lien [illegible] agitateurs de la rue. Cette attitude [illegible] a rallié les suffrages de tous [illegible] la capitulation a tristement déçus.

[illegible] cinq premiers noms que nous [illegible] viennent, avec un vote très [illegible] révolutionnaires tels que Rochefort, [illegible], Schœlcher, Félix Pyat, [illegible], Greppo, le disciple de [illegible] quelques autres. Leurs [illegible] de 163,000 à 95,000. Les hommes [illegible] plus avancés de la trempe de [illegible] c'est-à-dire Millière, Razoua et [illegible] voix environ, et, chose [illegible] Ledru Rollin se trouve à peu près [illegible] rang, tandis que Delescluze, son [illegible] à 153,000 voix. Les amiraux [illegible] et Pothuau se trouvent fourvoyés [illegible] de ces révolutionnaires, le premier avec 153,000 voix, le second avec [illegible].

[illegible] cherchons vainement dans les 33 [illegible] mentionnés par le télégraphe les [illegible] candidats conservateurs. Thiers [illegible] 102,000 voix et Jules Favre 81,000. [illegible] que, sur les 200 candidats présentés, [illegible] ne nous a donné que les noms [illegible] qui ont obtenu le plus de votes. Il [illegible] probable que les autres membres du [illegible] gouvernement, Garnier Pagès, Picard, Simon, Ferry, Pelletan et Emmanuel Arago [illegible] obtenu de 50 à 60,000 voix.

[illegible] résumé, le vote de Paris est une protestation bien évidente contre la capitulation [illegible] contre la restauration de l'Empire, [illegible] que le désastre qui accable les [illegible] n'a rien étouffé de leur ardeur [illegible] et ne les a pas guéris de leur engouement révolutionnaire. Ce vote forme [illegible] contraste assez frappant avec le [illegible] politique et conservateur du reste de [illegible] France.

[illegible] de Paris nous passons à Bordeaux [illegible] voyons que M. Grevy a été nommé [illegible] de l'Assemblée par 519 voix sur [illegible] c'est-à-dire à la presque unanimité. [illegible] Grevy est un républicain de 1848, [illegible] les idées avancées sont tempérées [illegible] grand esprit de conciliation et une [illegible] parfaite. En réunissant leurs [illegible] sur lui, les partis ont prouvé [illegible] comprenaient la nécessité de faire [illegible] à leurs aspirations intéressées, pour régler d'abord la question urgente pour laquelle l'Assemblée est réunie. L'armistice n'étant prolongé que de cinq jours expirera le 24. Il ne reste donc qu'un délai bien court pour décider de la paix ou de la guerre et pour arriver, dans la première alternative, à la conclusion d'un traité de paix.

Le choix de M. Grévy est également un indice des tendances pacifiques de l'Assemblée, car, bien qu'il ait protesté, dans une lettre que nous avons reproduite, contre des démarches qu'on lui attribuait, il n'en passe pas moins pour avoir été toujours favorable à la paix. D'un autre côté, il s'est, depuis le 4 septembre, constamment prononcé en faveur de la réunion d'une assemblée, et cette circonstance a dû contribuer à son élection comme président.

L'Assemblée doit se composer de 753 membres, mais, par suite des élections multiples, des démissions, et peut-être du défaut d'élections dans certains départements envahis, elle ne pourra être au complet; elle arrivera bien, probablement, au chiffre de 650 membres. Nous pourrons commencer à juger, par la composition du ministère qui sera nommé, de la force respective des partis. Néanmoins, il est à présumer que la commission provisoire qui aura pour mission de traiter de la paix, n'indiquera pas exactement les vues et les desseins de la majorité pour la constitution du gouvernement définitif. Ce n'est qu'après le départ des Prussiens que la question de la forme du gouvernement sera posée. Jusque-là il pourra se produire des récriminations et quelques escarmouches, mais la lutte devra être forcément ajournée.

La Mine de Soufre.—Une dépêche des ingénieurs, en date du Lac Charles du 16 février, annonce que le sondage qui avait atteint le banc de soufre à 428 pieds, est arrivé, à cette date, à 596 pieds sans avoir dépassé l'épaisseur du banc de soufre. Dans le premier sondage, le banc de soufre qui avait été atteint à une profondeur de 443 pieds avait cent pieds d'épaisseur. Le sondage actuel ne doit s'arrêter que quand on aura dépassé complètement l'épaisseur du banc de soufre. Les ingénieurs doivent venir à la Nouvelle-Orléans la semaine prochaine, avec des échantillons de soufre cristallisé qu'ils ont recueilli par le nouveau sondage.

Une année de grace pour les taxes de 1861 a 1864.—Nous reproduisons le texte de la loi qui suit en faisant observer que l'année de grâce accordée court de la date de la promulgation et comprend toute l'année courante.

Acte en faveur des Contribuables.

Sec. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*—Que les contribuables sont, par les présentes, dispensés du paiement de l'intérêt et des pénalités des taxes d'Etat, de paroisse, de municipalité et de ville des années 1861 à 1864, inclusivement, et qu'il leur est accordé une année, à partir de l'adoption de cet acte, pour le paiement du montant de ces taxes.

Sec. 2. *Il est de plus décrété, &c.*, Que cet acte aura force de loi à partir de son adoption.

Approuvé le 31 Décembre 1870.

Théatre de l'Opéra.—Aujourd'hui, samedi, à la matinée: *Le Barbier de Séville*, avec Mme Naddi, MM. Dumestre, de Keghel, Péré et Dubosc.

A la représentation ordinaire du soir: *Jérusalem*, grand opéra en quatre actes, de Verdi, chanté par Mlle Rozès, M. Cazeaux, Dumestre, Péré et Dubosc.

Nous souhaitons à la Direction d'aussi belles recettes que samedi dernier. Si le temps ne se met pas en travers, le caissier de l'Opéra aura, sans nul doute, tout lieu d'être satisfait.

Demande de Chemisières.—Des ouvrières sachant faire des chemises d'hommes trouveront de bons salaires en s'adressant chez M. E. Bouillon, 298, rue de la Commune.

Une jolie coquille.—Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 13, l'amusante méprise que voici:

M. de Bismark requiert le gouvernement suisse de continuer à pratiquer les devoirs d'une triste neutralité, afin de hâter le retour de la paix.

Inutile d'ajouter que les compositeurs ont mis triste pour stricte.

[illegible] Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à prix réduits? Adressez-vous au coin St-Louis et Royale.

Chevaliers de Pythias.—Le premier grand bal de la Loge No 2 a si bien réussi que cette Loge s'est décidée à en donner un second qui aura lieu ce soir même dans la salle de la Compagnie Allemande, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Le produit de ce bal sera également réservé pour le fonds de secours. Il y aura certainement beaucoup de monde et la fête sera fructueuse.

Pour les Attakapas et la rivière Atchafalaya.—Le bateau à vapeur Rob Roy, qui avait été annoncé comme devant partir hier vendredi, ayant été retenu par le mauvais temps, partira aujourd'hui samedi, 18 du courant, à 5 heures du soir. Le Rob Roy est commandé par le capitaine D. E. Grove, assisté de M. A. Meynier, commis. Il prendra du fret pour tous les points intermédiaires, jusqu'à St-Martinville. Pour tous autres renseignements s'adresser à M. J. E. Carlin, rue Tchoupitoulas, No 4.

Pour la Cote jusqu'au Couvent St-Jacques.—L'excellent bateau à vapeur *Flora*, capitaine E. N. Ratier, et Lambert, commis, partira régulièrement, pour le point ci-dessus, trois fois la semaine: les mardis, jeudis et samedis matin, à 10 heures. Le *Flora* réunit toutes les conditions qui peuvent inspirer confiance aux passagers. Pour plus amples renseignements, s'adresser à MM. Block et Chrétien, rue Peters, No 55.

LE BOMBARDEMENT DE PARIS.

PROTESTATION DU CORPS DIPLOMATIQUE.

Les documents suivants sont antérieurs de quelques jours seulement à la capitulation de Paris et présentent un véritable intérêt historique.

La note suivante a été adressée à Son Exc. M. le comte de Bismark-Schœnhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, etc., etc., à Versailles:

Monsieur le comte,

Depuis plusieurs jours des obus en grand nombre, partant des localités occupées par les troupes assiégeantes ont pénétré jusque dans l'intérieur de la ville de Paris. Des femmes, des enfants, des malades ont été frappés. Parmi les victimes, plusieurs appartiennent aux Etats neutres. La vie et la propriété des personnes de toute nationalité établies à Paris se trouvent continuellement mises en péril.

Ces faits sont survenus sans que les soussignés, dont le plupart n'ont eu aucune mission à Paris que de veiller à la sécurité et aux intérêts de leurs nationaux, aient été, par une dénonciation préalable, mis en demeure de prémunir ceux-ci contre les dangers dont ils sont menacés et auxquels des motifs de force majeure, notamment les difficultés opposées à leur départ par les belligérants, les ont empêchés de se soustraire.

En présence d'événements d'un caractère aussi grave, les membres du Corps diplomatique présents à Paris, auxquels se sont joints, en l'absence de leurs embassades et légations respectives, les membres soussignés du corps consulaire, ont jugé nécessaire, dans le sentiment de leur responsabilité envers leurs gouvernements, et pénétrés des devoirs qui leur incombent envers leurs nationaux, de se concerter sur les résolutions à prendre.

Ces délibérations ont amené les soussignés à la résolution unanime de demander que, conformément aux principes et aux usages reconnus du droit des gens, des mesures soient prises pour permettre à leurs nationaux de se mettre à l'abri, eux et leurs propriétés.

En exprimant avec confiance l'espoir que Votre Excellence voudra bien intervenir auprès des autorités militaires dans le sens de leur demande, les soussignés choisissent cette occasion pour vous prier d'agréer, monsieur le comte, les assurances de leur très haute considération.

Paris, 13 janvier.

Signé: Kern, ministre de la Confédération suisse;—Baron Adelswærd, ministre de Suède et de Norwége;—Comte de Moltke-Hvitfeld, ministre de Danemark;—Baron de Zuylen de Nyvelt, ministre des Pays-Bas;—Washburne, ministre des Etats-Unis;—Ballivian y Roxas, ministre de la Bolivie;—Duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Saint-Marin et Monaco;—Henrique Luiz Ratton, chargé d'affaires de S. M. l'Empereur du Brésil;—Jelso Thieson, chargé d'affaires, par intérim, de la République Dominicaine;—Murny, attaché militaire et chargé des affaires de la Turquie;—Lopez de Arosemena, chargé des affaires du Honduras et du Salvador;—C. Bonifaz, chargé d'affaires du Pérou;—Baron G. de Rothschild, consul général d'Autriche-Hongrie;—Baron Th. de Vorlkersahm, consul général de Russie;—José M. Calvo y Teruel, consul d'Espagne;—L. Cerruti, consul général d'Italie;—Joaquin Pedreira Vieira, consul général du Portugal;—A. Vuzos, vice-consul gérant de Grèce.

[illegible] Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

Les Emeutes de Paris.

Paris, 24 janvier.

Hier soir, les clubs avaient été des plus violents; des cris aux armes y avaient retenti, même une colonne avait descendu la rue du Temple vers l'Hôtel-de-Ville, mais tout s'était borné à quelques groupes un peu animés sur cette place.

Il n'en a pas été de même malheureusement aujourd'hui, un certain nombre de gardes nationaux de Belleville et de Montmartre se sont présentés avec des armes et des cartouches sur la place, après avoir crié sur leur route: "A bas Trochu! la Commune! la sortie en masse!" Ils avaient recueilli fort peu de sympathie en route. Arrivé sur la place de Grève, leur chef, M. Dereure, a parlementé; le gouvernement n'était pas là, il n'y avait que M. Candey, adjoint, et M. Mahias, secrétaire général de la mairie.

Les délégués sont revenus vers les manifestants et leur ont dit que l'on avait pris note de leurs vœux, mais qu'on ne pouvait faire, en tout cas, de réponse autre à une manifestation armée. Naturellement cette communication a été fort mal reçue; on a continué à parler de trahison. Des exaltés montés sur le piédestal des candélabres, ont harangué les groupes, enfin un coup de fusil est parti en l'air, comme à l'affaire du 31 octobre. Quelques instants après, une bombe fut lancée contre l'Hôtel-de-Ville et la fusillade commença.

Elle n'émanait pas des gardes nationaux faisant partie de la première manifestation et auxquels s'étaient joints quelques autres qui avaient la crosse en l'air et qui, bien que mal intentionnés, paraissaient devoir se borner à quelques protestations un peu vives, qu'alimentait la présence des groupes de curieux où se trouvaient des femmes et des enfants. Mais, vers trois heures, une troupe de 200 à 300 gardes nationaux en armes et battant la charge étaient survenus. C'étaient des hommes du 101e bataillon, parfaitement décidés à une journée sanglante.

Au signal que je viens de dire, on tira sur l'hôtel de ville et notamment sur un adjudant-major qui empêchait qu'on escaladât la grille et adressait aux assaillants l'injonction de se retirer. L'adjudant-major reçoit trois balles aux deux bras et à la tête. Il a dû succomber ce matin. Un garde national a eu la jambe brisée et, ce qui est profondément déplorable, des femmes et des enfants ont été atteints.

Devant cet abominable assassinat, les mobiles bretons ouvrirent les fenêtres déjà brisées par les balles, puis firent une première décharge en l'air pour faire vider la place par les personnes inoffensives, puis des fenêtres et de la porte, ils firent feu sur les émeutiers qui tiraient à genoux, couchés, ou abrités derrière les candélabres. On tira aussi des fenêtres de la place de l'hôtel de ville.

Des ordres ont été donnés immédiatement pour mettre un terme à ces douloureux désordres. Le général Malleroff, avec deux ou trois bataillons de garde nationale et un régiment de garde républicaine, a occupé et fait évacuer la place. Les agitateurs ont dû se retirer en criant aux armes et en appelant vengeance, mais ils étaient peu écoutés.

Des essais de barricades eurent lieu dans les environs de l'hôtel de ville. L'avortement de la tentative et l'isolement évident où ses criminels auteurs se sont trouvés au milieu de la population parisienne, ont permis de voir bientôt que tout allait être terminé. Rien n'a été tenté le soir.

Plusieurs proclamations du gouvernement et une du général Vinoy ont fait connaître le caractère à la fois odieux et impuissant d'une entreprise blâmée par les hommes de cœur de tous les partis: M. Victor Hugo, qui a beaucoup d'influence sur les classes populaires, et qu'un officier d'un bataillon de Belleville est venu consulter, a reçu de lui le conseil de marcher non sur l'hôtel de ville, mais contre les Prussiens.

Voici les proclamations officielles:

A la garde nationale.—Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison de Mazas et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens.

Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du 20e arrondissement, et d'y installer l'insurrection. Votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition.

Il y va du salut de la cité.

Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise; qu'au premier appel, la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

Le commandant supérieur des gardes nationales,

CLÉMENT THOMAS.

Approuvé: le ministre de l'intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

Général Cellier, commandant du 2me secteur, au maire de Paris.

Le passage de Flourens à la mairie du 20e arrondissement a coûté environ 2,000 rations de pain supprimées et emportées. La commission municipale est dans le plus grand embarras; elle compte sur vous pour obtenir le remplacement de ces 2,000 rations, soit par l'Hôtel-de-Ville, soit par une intendance quelconque. C'est un besoin d'ordre public et des plus urgents.

Pour copie conforme:

Le ministre de l'intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

Le gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, à la suite d'excitations criminelles dont certains clubs ont été le foyer, la guerre civile a été engagée par quelques agitateurs, désapprouvés par la population tout entière;

Qu'il importe d'en finir avec ces détestables manœuvres qui, dans les circonstances actuelles, sont un danger pour la patrie et qui, si elles se renouvelaient, entacheraient l'honneur, irréprochable jusqu'ici, de la défense de Paris, décrète:

Art. 1er. Les clubs sont supprimés jusqu'à la fin du siége. Les locaux où ils tiennent leurs séances seront immédiatement fermés.

Les contrevenants seront punis conformément aux lois.

Le gouvernement de la défense nationale,

Considérant que la nécessité de maintenir la paix publique, en face de l'ennemi, exige une action rapide de la justice militaire, décrète;

Art. 1er. Le nombre des conseils de guerre de la 1re division militaire est porté de deux à quatre.

Art. 2. Les nouveaux conseils de guerre seront immédiatement constitués par le ministre de la guerre.

Le gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les journaux *le Réveil* et le *Combat* continuent chaque jour des excitations à la guerre civile;

Que leur publication devient, en présence des crimes qui viennent d'être commis contre la sûreté de l'Etat, un danger public auquel la cité et la défense ne peuvent plus longtemps être exposées;

Que la situation actuelle de Paris fait au gouvernement un devoir de recourir aux mesures que l'état de siége comporte, décrète:

Art. 1er. Le journal *le Réveil* et le journal *le Combat* sont supprimés.

Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier.

Les membres du gouvernement de la défense nationale ont adressé à la population de Paris la proclamation suivante:

Citoyens,

Un crime odieux vient d'être commis contre la patrie et contre la république. Il est l'œuvre d'un nombre d'hommes qui servent la cause de l'étranger. Pendant que l'ennemi nous bombarde, ils ont fait couler le sang de la garde nationale et de l'armée sur lesquelles ils ont tiré. Que ce sang retombe sur ceux qui le répandent pour satisfaire leurs criminelles passions. Le gouvernement a le mandat de maintenir l'ordre, l'une de nos principales forces en face de la Prusse.

C'est la cité tout entière qui réclame la répression sévère de cet attentat audacieux et la ferme exécution des lois.

Le gouvernement ne faillira pas à son devoir.

Paris, le 22 janvier 1871.

Les membres du gouvernement de la défense nationale; Général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon.

Les secrétaires du gouvernement: André Lavertujon, Hérold, Durier, Dréo.

Ordre du jour du général Vinoy à l'armée de Paris.

Le gouvernement de la défense nationale vient de me placer à votre tête; il fait appel à mon patriotisme et à mon dévouement; je n'ai pas le droit de me soustraire. C'est une charge bien lourde, je n'en veux accepter que le péril, et il ne faut pas se faire d'illusion. Après un siége de quatre mois glorieusement soutenu par l'armée et par la garde nationale, virilement supporté par la population de Paris, nous voici arrivés au moment critique. Refuser le dangereux honneur du commandement dans une semblable circonstance, serait ne pas répondre à la confiance qu'on a mise en moi. Je suis soldat et ne sais pas reculer devant les dangers que peut entraîner cette grande responsabilité. A l'intérieur, le parti du désordre s'agite et cependant le canon gronde. Je veux être soldat jusqu'au bout, j'accepte ce danger, bien convaincu que le concours des bons citoyens, celui de l'armée et de la garde nationale ne me feront pas défaut pour le maintien de l'ordre et le salut de la patrie.

Général Vinoy.

Ce déplorable événement va servir encore d'argument à ceux qui déclarent qu'il ne peut y avoir de tranquillité en France [illegible] la liberté et le régime républicain. [illegible] au contraire, la population s'a[illegible] donné à mon sens, une preuve [illegible] de son patriotisme [illegible] de son esprit libéral [illegible] de la défense [illegible] Trochu et avec lui ses collègues [illegible] [illegible] mais, je le répète, leur minorité a été [illegible] tenue, leur **soumise**. [illegible] C. M.

Le bill qui annule la charte des abattoirs.—Le Sénat a voté hier, par 31 voix contre une, le bill de la Chambre qui annule la Charte de la Compagnie des Abattoirs. Le bill n'attend plus que la signature du gouverneur pour avoir son effet.

Un nouveau système de correspondances.—Le *Paris Journal* avait imaginé de mettre la publicité dont il dispose au service des familles restées à Paris qui voulaient avoir des nouvelles de leurs parents et amis du dehors, dont elles ne savaient pas l'adresse. Nous trouvons dans les journaux de Bordeaux de longues listes de ces correspondances, et le hasard a fait tomber les yeux sur le paragraphe suivant adressé à un habitant de la Nouvelle-Orléans. Le nouvelle est du 9 janvier:

Hervé Noël, à Montmartre. En bonne santé.—M. Eug. M. Noël, Villeré street, New-Orleans, Etats-Unis.—Réponse par le *Times*.

[illegible] En achetant ses chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

CHRONIQUE LOCALE.

Vol.—On a volé jeudi soir, une petite somme d'argent et un lot d'effets domestiques chez M. P. D. Cable, rue Dorgenois, près la rue de l'Esplanade. On est entré par une porte de cour qui a été forcée. Le voleur est inconnu.

Vol de grand chemin.—Un nommé Chas. Gray a rapporté à la police que jeudi soir, il a été attaqué sur la Levée, devant la rue St-Joseph, par deux hommes qui l'ont terrassé et lui ont pris $300. Cette plainte a produit peu d'effet sur les argousins, attendu que celui qui la profère ne paraissait pas être de mise à posséder une si forte somme.

Feu.—Jeudi soir, vers 10 heures, le feu a pris dans la boutique d'un barbier nommé D. Tanner, rue des Marais, entre les rues St-Pierre et Orléans, mais il a été promptement éteint par les voisins. Sans ce secours opportun la boutique aurait été entièrement détruite avec plusieurs bâtisses attenantes. Le feu est venu, dit-on, d'un conduit de gaz qui avait des fissures.

Rapport de police.—Pendant le mois de janvier, 3349 personnes ont comparu devant les diverses cours de recorders, et de ce nombre, 813 ont été condamnées au Workhouse; 214 à la prison de paroisse; 65 ont été renvoyées devant la cour criminelle; 13 ont été envoyées à la maison de refuge; 20 à l'Asile des fous; 81 ont été relâchées sur caution; 817 ont été condamnées à l'amende; 1791 ont été déchargées, et 136 ont été détenues pour plus ample informé.

Les recettes des six recorders ont été de $3,4?6.

Rapport sur le Workhouse.—Pendant le mois de janvier, cet établissement a reçu 275 personnes. Le nombre total des détenus a été de 4214 dont 2730 hommes et 1484 femmes. Les recettes ont été de $2512 et les dépenses de $1066.

Les dépenses totales de la police pendant le dernier mois de janvier ont été de $37,713.

Nouvelles.—Une petite fille, nommée Louisa Watres, a reçu à la tête un coup de pistolet tiré accidentellement par un petit garçon de couleur, au coin des rues St Mary et Chestnut. La balle cependant a glissé sans causer une blessure dangereuse.

Un rapport de police nous apprend comment on fait mûrir les bananes qui ont été transportées trop vertes. Le capitaine du Second District dit, à propos du feu qui a pris au dépôt de fruits de Zacco, rue Gallatin: le feu a été causé par un lot de sacs laissés sur la caisse de bananes vertes, dans le but de les faire mûrir par force.

J. Flaherty a tenté, hier, de se suicider dans son domicile, rue Front. Heureusement, sa femme a découvert assez tôt sa tentative pour couper la corde et le sauver. Il s'est fait peu de mal. La police l'a emmené au corps de garde où il a été enfermé pendant tout le temps qu'a duré sa surexcitation, car c'est dans un moment de forte ivresse que Flaherty avait essayé de se suicider.

Législature.—*Sénat.*—M. Kelso présente un mémoire relatif à une concession de terre par le gouvernement fédéral au chemin de fer de la Nile-Orléans et Shreveport.

M. Ray fait un rapport favorable sur le bill autorisant la compagnie de Chattanooga à changer de nom.

M. Lynch fait un rapport sur le bill rendant les warrants de la police métropolitaine acceptables pour payement de taxes. Référé.

M. Thompson présente un rapport favorable, avec amendements, sur le bill des impressions.

M. Barber fait un rapport favorable sur le bill créant la paroisse de Vernon.

Un rapport du Bureau d'Etat sur les plaintes des personnes des écoles, est référé au comité sur l'éducation.

M. Ingraham fait un rapport favorable au bill de secours pour la société de bienfaisance No 2 du 3me District. Référé.

M. Blackman soumet un bill pour empêcher la vente des liqueurs spiritueuses distillées.

M. Antoine présente un bill pour incorporer l'Association de bienfaisance du Morning Star, de Shreveport. Adopté finalement.

M. Lewis fait un rapport favorable sur le bill des Crescent City Waterworks.

M. Ray présente une résolution réunie pour acheter les lisses du *Louisiana Courier*. Référé.

M. O'Hara présente une résolution pour faire l'appel du rôle alphabétiquement à chaque séance du soir, dans le but d'appeler les bills. Déposée.

Le bill du Sénat augmentant les salaires des juges de la Cour Suprême est finalement adopté.

Pendant la discussion d'un bill fixant la rémunération de l'imprimeur d'Etat, le Sénat s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir du Sénat.—M. Ingraham demande que le bill des impressions soit discuté section par section.

M. Harris demande l'ajournement indéfini du bill et le vote par oui et par non.

M. Lynch, qui entre après la question posée, demande à voter, ce qui lui est refusé. Il dit qu'il veut récuser le vote de tous les sénateurs qui sont intéressés dans des contrats d'impression et par conséquent dans le bill.

M. Harris est un contribuable intéressé dans chaque bill. On a dépensé $400,000, mais c'est une piètre somme si l'on considère que par là le peuple est à même de connaître la loi et les actes de ses représentants. Il renouvelle sa motion d'ajournement indéfini.

Le vote est comme suit: oui, MM. Campbell, Harris, Ingraham, O'Hara, Reagan, Smith, Swords, Sypher, Thomas, Twitchell, Whitney, Wilcox—12. Non, Antoine, Blackman, Butler, Coupland, Galfey, Barris, Jenks, Kelso, Lewis, McMillen, Noland, Pierce, Pinckback, Todd—14.

M. Blackman demande que les noms des sénateurs Smith, Twitchell, Swords, Hunsacker et Reagan, soient effacés du relevé de ce côté, attendu qu'ils sont intéressés directement dans ce bill.

La motion est repoussée comme contraire à l'ordre.

M. Blackman fait un discours qui, par la force et la logique, l'emporte sur tout ce que nous connaissons de lui. Son thème est l'affront qui est imposé au peuple par l'adoption du bill des impressions que le bill actuel modifierait. Il est difficile de résumer le discours de M. Blackman.

M. Lynch ne comprend pas qu'il faille soutenir ces journaux pour soutenir le parti républicain. On dépense plus d'argent pour soutenir ces misérables journaux qu'on n'en donne pour l'éducation des enfants de l'Etat. Il condamne le bill qui est devant le Sénat. Le sénateur de Carroll est écouté avec la plus grande attention.

M. Lynch s'est opposé au bill original des impressions et à toute mesure de ce genre.

M. Hunsacker répond à M. Blackman qui avait déclaré qu'il était responsable pour tout ce qu'il avait dit.

M. O'Hara demande le dépôt du bill, sujet à appel. Rejeté par 20 contre 10.

M. McMillen dit que le premier bill avait été une nécessité pour le parti; mais il voit maintenant que le but a été dépassé et qu'il en a coûté cher au trésor de l'Etat. Il blâme l'impression des débats dans de petites feuilles inconnues même dans les paroisses d'où ils prétendent sortir.

Le bill est remis à demain (aujourd'hui) à 3 heures.

Le bill contre les abattoirs est appelé suivant l'ordre du jour.

M. Ingraham demande l'adoption du bill sur sa seconde lecture. Adopté.

M. Todd demande que le bill soit lu une troisième fois pour son adoption finale. La motion est votée par 26 contre 1. Le bill est finalement adopté par 31 contre 1.

Le Sénat s'ajourne après cette démolition.

Chambre des Représentants.—M. Davidson demande qu'une lettre de l'expert du comité chargé d'examiner les livres, papiers, etc., du clerc aux mandats et du comité des dépenses contingentes soit insérée dans le journal. On objecte à cette demande qui n'est pas dans l'ordre.

La lettre de M. J. M. Morcross, expert, dit que le 9 du courant, le sergent d'armes de la Chambre des Représentants vint dans la salle du comité d'investigation et en saisit tout le contenu, prenant ses procès-verbaux et papiers pour lesquels il n'avait pas donné de reçus, mais qui avaient été pris par M. James P. Wands, président du comité d'enquête. Il reste cependant en possession des comptes, livres et papiers du clerc aux mandats, livres et papiers pour lesquels il avait donné des reçus. Il est donc prêt à les remettre sur reçu. La lettre ajoute, en ce qui concerne la commission sur warrants, tout a été trouvé en règle et correct, et conforme aux actes de 1869, '70 et 71.

Le bill du Sénat pour payer à l'avocat-général, en addition à son salaire, la somme de $3,000 pour ses services dans les procédures faites pour soutenir la constitutionnalité de la taxe de 1 pour cent, est appelé.

M. Lynch demande un ajournement indéfini du bill.

La motion échoue et le bill est voté par 66 contre 23.

M. Young appelle un bill pour terminer la charge de la compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux et pourvoir à sa liquidation. Le bill a été renvoyé au comité général. Il prescrit une émission de $200,000 de bons d'Etat pour régler avec la compagnie. C'est du moins ce qu'on a compris au bureau des rapporteurs, car le bill n'ayant pas été imprimé, comme c'est le cas pour beaucoup de bills semblables, il a été impossible de l'examiner.

La Chambre passe, par 66 voix contre deux seulement, un bill qui fait cadeau à une compagnie qui s'intitule "Louisiana Land Improvement Company" de toutes les terres marécageuses ou inondées dont il lui plaira de s'emparer, à la condition qu'elle desséchera ces terres; la compagnie aura le droit de forcer les propriétaires riverains de payer un quart de la valeur des améliorations qui auront été faites; les terres accordées à la compagnie seront exemptes de taxes pendant cinq ans, si elles ne sont pas transférées à d'autres personnes, et au bout de 25 ans, la compagnie paiera $1 20 par acre à l'Etat.

La Chambre dispose ensuite de plusieurs bills, et les choses se passent avec une telle confusion qu'il est impossible au bureau des rapporteurs de savoir quel est l'objet de chaque bill. M. Morrell proteste contre de pareils procédés. On fait évacuer les galeries et l'ordre est rétabli.

M. Ullman présente une protestation de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans; elle est reçue mais non lue.

La Chambre s'ajourne à samedi au milieu de la discussion sur le bill relatif à l'inspection et au pesage du coton.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 fév.—Le comité des allocations, de la Chambre, est d'accord pour allouer $175,000 pour la Douane de la Nouvelle-Orléans.

On a annoncé la nomination de J. Milton Turner, comme ministre à Libéria, et d'Ozias Newgall, de la Floride, comme consul au Rio Grande.

Le Sénat a confirmé Foster, de l'Arkansas, comme arpenteur-général du district de la Louisiane.

La Cour Suprême va bientôt entendre les plaidoiries dans deux affaires importantes: celle de Bliew et Kennard, du Kentucky, contre les Etats-Unis, sur la constitutionnalité du bill des droits civils d'avril 1866, et celle de Knox contre Lee, du Texas, où il s'agit de confiscation de propriétés sous le gouvernement confédéré et de la légalité du papier-monnaie.

Une collision dans la rade de San Francisco a fait naître la question de savoir si un prince étranger peut poursuivre devant la Cour Suprême.

Chambre.—La Chambre, en comité général, s'occupe du bill qui alloue $27,500,000 pour l'armée; rien de décidé.

Le bill qui donne au district de Columbia un gouvernement territorial passe. Le Président l'approuvera sans aucun doute. La Chambre s'ajourne après s'être occupée de bills locaux.

Sénat.—M. Fenton présente des pétitions par les principaux négociants de New-York demandant la correction des abus dans les règlements de la Douane.

La discussion des amnisties est reprise. Un amendement proposé étend des difficultés législative, exécutive et judiciaire la classe inscrite l'année dernière par le Sénateur Drake, qui interdisait d'admettre comme preuves les actes des proclamations certains pardons présidentiels. L'amendement autorise la production du pardon ou amnistie accordés avant la suppression de la rébellion en vertu de la proclamation du président Lincoln. L'amendement ne s'applique pas aux procès devant la Cour des réclamations, sous l'acte de mars 1863, relatif à la collection de propriétés abandonnées et à l'empêchement de fraudes dans les districts insurgés. Les réclamations auxquelles est amendement a donné lieu s'élèvent à $10,000,000.

L'amendement n'est pas un secours pour les personnes pardonnées par le président Johnson après avril 1865. L'amendement a été rejeté par 32 contre 19.

M. Trumbull a renouvelé portions de l'amendement rappelant la clause de la loi qui exige le pardon ou preuve de la culpabilité de toute personne qui l'accepte.

M. Conkling soutient que le pardon est virtuellement une confession de culpabilité.

L'amendement de M. Trumbull qu'un pardon n'exclut pas de la cour des réclamations une personne pardonnée a triomphé par le vote décisif du président.

Le débat a été fort aigre et a montré aucune disposition à donner aux habitants du Sud une plus généreuse considération qu'auparavant.

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 17.—Une dépêche de Little Rock dit: "A l'ouverture de la séance du Sénat il y avait 13 membres présents, les commissaires de la Chambre pour la mise en accusation du gouverneur Clayton entrèrent malgré les objections du sergent d'armes. Le sénateur qui occupait le fauteuil a dit qu'aucun message ne serait reçu parce que le Sénat n'était pas en séance. Après un court débat les amis de Clayton ont réussi à faire prononcer l'ajournement."

La Chambre a reçu un message du gouverneur dans lequel il dit qu'il a été informé non officiellement que des accusations avaient été portées contre lui et qu'il était suspendu, mais que, d'après l'avis des meilleurs juristes, il ne pouvait être suspendu qu'après la présentation au Sénat d'un acte régulier d'accusation; que quand cela serait fait il céderait la place.

New York, 17.—R. Adams Lock, le célèbre auteur du *Moon Hoax*, est mort à l'âge de 71 ans.

J. Stewart Gwinn a été convaincu de bigamie et condamné à cinq ans de pénitencier.

St Louis, 17.—La résolution d'*impeachment* a passé à la Chambre des Représentants de l'Arkansas. Une dépêche au *Democrat* dit que Clayton ne cèdera pas. On dit que le lieut.-gouverneur Johnson lancera une proclamation pour engager le peuple à le soutenir.

Philadelphie, 17.—Alex. H. Stewart, de la Virginie, et Richard Taylor, de la Louisiane, ont été élus administrateurs du fonds Peabody. Le bureau se rassemblera à Nashville en octobre.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 17, 6 h. p. m.—Arrivés: le navire Hendrick Fish, en 34 jours de Galway, Irlande, sur lest; la barque norvégienne Cavont, en 43 jours de Cardiff, avec des rails; la goëlette à trois mâts John T. Manson, en 18 jours de New York, avec une cargaison générale; la goëlette J. H. Marshall, en 30 jours de Seal Harbor, Maine, avec du granite; la goëlette Brazos, en 7 jours de Tucolota, Mexique, avec de l'acajou. Pas d'arrivages à la Passe-à-Loutre.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Memphis, 17 février—Temps pluvieux, baisse de 6 pouces dans le fleuve.

Cincinnati, 17.—La rivière a 15 pieds d'eau dans le chenal. Grande pluie. Mercure 52.

Louisville, 17.—La rivière est stationnaire, mais il y a perspective de hausse. Il pleut ici toute la journée. Arrivé, le bateau à vapeur Alaska de la Nile-Orléans.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 17 au soir.—Coton en bonne demande et faible. Vendu 5340. Mid. Uplands 15. Farine, inactive. Commune à bonne extra 6 80 à 7 30. Whisky ferme 93. Maïs 83. Porc lourd à 23. Rgué ferme. Graisse calme. Fret ferme.

New-York, 17 au soir—Argent facile de 3 à 4. Sterling plus fort à 109 5/8. Or 111 1/4 à 111 3/8. Gouvernements forts à la clôture. 5-20 de '62, 111 7/8. Fonds généraux, plats.

Memphis, 17.—Coton lourd, à 14; recettes de la semaine 17,094.

Louisville, 17.—Toile d'emballage calme et sans changement. Coton plat; 13 3/4 pour le middling. Farine calme et ferme; extra de famille 6 00. Porc inactif à 20 00. Porc 22 50. Graisse 12 1/2. Bacon 9 1/2. Jambons fourrés 16. Tabac ferme. Whiskey 87.

Cincinnati, 17.—Coton ferme et en demande modérée. Farine ferme; de famille 6 25. Porc calme et faible à 22 25. Graisse ferme et en bonne demande.

St Louis, 17.—Farine rare et en hausse; superfine 5 50; extra 6 à 6 25. Maïs ferme et en demande modérée. Whiskey ferme à 89. Porc plat à 22 50. Bacon sans changement. Graisse nominale à 12 1/2.

(Dépêches d'hier soir.)

Bordeaux, 16 février.—Le général Faidherbe refuse d'être membre de l'Assemblée.

L'Assemblée a ratifié l'élection de 525 membres de Paris.

Le total des votes donnés à l'élection de Président de l'Assemblée, a été de 536 dont Grevy a reçu 519.

Rochefort, Hugo et Floquet étaient présents. La Chambre est fortement gardée par des troupes. [illegible] Dès [illegible] républicains et les députés conservateurs.

Londres, 17 fév.—La conférence sur la question d'Orient attend l'arrivée du représentant français qui doit arriver de jour en jour.

Les troupes allemandes se concentrent en grand nombre sur la Loire.

L'occupation de Paris devient [illegible]. Falkenstein sera gouverneur.

Les Allemands continuent à lever des contributions.

Washington, 17 fév.—Le steamer Tybee est [illegible] à New York le 20 du courant. On [illegible].

Une dépêche spéciale, adressée de la Havane au Herald, annonce à ce journal que les insurgés du district de Cinco Villas sont sur le point de se rendre aux autorités espagnoles.

Une mise en accusation a été présentée, à la Chambre des Représentants de la Législature de l'Arkansas, contre le gouverneur Clayton.

Les travaux de défense proposés par le secrétaire de la guerre coûteront £30,000,000 et la nouvelle artillerie coûtera £10,000,000.

Le steamer Pacifique, de Liverpool, s'est perdu sur l'île Shetland. 22 hommes de l'équipage ont péri.

Le sénateur Davis du Kentucky a parlé devant le comité du commerce contre la concession d'une charte nationale au Chemin de fer "Cincinnati and Southern."

M. Davis pense que le droit que donne la Constitution au Congrès de réglementer le commerce entre les Etats n'autorise pas une pareille chose.

New York, 17 fév—Arrivés, steamers Columbia, Abyssinia et Pereire.

Washington, 17 février—Chambre.—La Chambre discute le bill des allocations pour l'armée. Les démocrates attaquent le Président et l'emploi de certaines troupes aux élections.

Passe du Sud-Ouest, 17 fév, midi—Arrivés, le steamer Frankfort, de Brême par la Havane; le goëlette Martha Aurora, en 6 jours de Ruatan, avec des fruits. Pas de départs.

Liverpool, 17, midi—Coton plus ferme, mais sans hausse dans la cote; ventes de 8000, Orléans 7 3/4 à 7 7/8.

Recettes de la semaine, 61,000 balles; stock, 730,000 dont [illegible] de provenance américaine.

Londres, 17 fév., midi.—Consolidés 92, bonds, 91 1/4.

Liverpool, 16, au soir—Ventes de coton de Savannah ou de Charleston, à livrer en mars ou avril à 7 5/8 pour le Middling Uplands.

Arrivé, le Corona, de Savannah.

New York, 17 midi—Or 111. Argent 4 à 5. Sterling 9 3/8 et 10 1/4. Coton lourd, Orléans 15 1/2.

[illegible] A l'enseigne du Bob. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants à très bon marché.

La France a la conférence de Londres.—Dans la dernière réunion publique, au Grand Théâtre de Londres, un des orateurs a demandé que la France fût représentée à la Conférence, sous les traits d'une femme qu'il a ainsi caractérisée:

"J'entends des politiques dire qu'à la Conférence la France sera représentée par la voix puissante, la voix écoutée, la voix honnête de Jules Favre, etc., etc. Je n'y vois, moi, qu'un seul représentant possible, une femme (Mouvement de surprise); une pauvre femme qui, ne voulant pas céder aux exigences des Prussiens, fut par ces barbares attachée à un lit, et là subit la dernière des outrages puis vit successivement périr tous les siens.

"Elle est devenue folle et on la voit aujourd'hui assez occupée indiquer des doigts la place où ont été tués sa mère, son père, ses enfants.—Cette femme, je veux la faire conduire à Londres et asseoir au grand congrès. Là, en présence des assassins de sa famille, elle ne trouvera qu'un cri: "Vengeance! vengeance!"

Cette image saisissante a produit une immense impression. L'orateur a été interrompu par une triple salve d'applaudissements.

Inhumanité envers les prisonniers français.—De nombreuses lettres constatent que les commandants prussiens ont refusé de laisser parvenir aux prisonniers dont ils ont la garde en Allemagne les secours qu'on leur envoyait. Voici quelque chose de plus horrible:

—On lit dans le [illegible] Vienne:

"Une lettre adressée de Neisse, dans la Silésie prussienne, à un propriétaire de Hesse, raconte une histoire horrible. D'après l'assertion de l'écrivain, les prisonniers français, qui sont obligés de coucher là sous des tentes en rase campagne, ont tellement à souffrir du froid régnant, que récemment, 500 d'entre eux ont été gelés dans une nuit."

"L'humanité se refuse à croire des choses pareilles: un démenti du commandant de place nous remplirait d'une vive satisfaction; mais, hélas! les conditions dans lesquelles se trouvent les prisonniers français sont telles, que cette triste nouvelle est très vraisemblable."

Les préparatifs du divorce de la Russie contre l'empire Austro-Hongrois.—Les *Narodni Listi* de Prague rapportent de Saint-Pétersbourg la nouvelle que dans toute la Russie l'opinion prédomine qu'une rencontre violente entre l'empire du czar et la monarchie Austro-Hongroise aura et devra avoir lieu tôt ou tard.

Dans la correspondance dont il s'agit, on fait mention d'armements qu'on exécute en ce moment dans la Russie d'Europe et d'Asie, et l'on annonce aussi que le bureau topographique de Saint-Pétersbourg a été chargé de distribuer immédiatement à tous les officiers des cartes des pays de l'empire Austro-Hongrois; une carte postale et une carte des montagnes. On dit aussi qu'on joindra à ces cartes un ordre de bataille de l'armée Austro-Hongroise.

—On lit dans le *Moniteur*:

On nous apprend à la dernière heure un horrible malheur. M. Poisson du Terrail, notre sympathique et vaillant camarade, est mort hier enlevé en trois jours par une terrible maladie.

Nous avons à peine le temps de dire dans quelle profonde douleur nous plonge cet affreux événement, qui nous ravit un ami qui était le plus fécond en même temps que le plus obligeant et le meilleur de nos collaborateurs.

—Le *Moniteur* publie une lettre de Colmar disant que les Prussiens ont chassé d'Alsace tous les employés qui n'étaient pas nés dans la province. Ils ont vainement essayé de persuader aux employés alsaciens de conserver leurs places sous le régime prussien.

—Les habitants de Gisors se sont héroïquement défendus le 28 contre des forces prussiennes considérables; ceux qui n'avaient pas d'armes ont pris des fourches et des faux. Ils ont pris des wagons, des chevaux et tué douze uhlans.

—On écrit de Virton, 25 janvier:

"J'ai assisté hier soir à une collision terrible qui a eu lieu dans le tunnel à Montmédy entre deux trains dont le premier transportait des recrues pour la garde, tandis que l'autre contenait des prisonniers français. Le premier train n'a pas souffert, mais cinq wagons du second ont été complètement brisés. Un grand nombre de prisonniers ont été tués et le chiffre des blessés est encore plus considérable. Les troupes françaises internées de Sedan ont réussi à s'échapper pendant la scène de confusion qui a suivi la catastrophe."

LE PRINCE ROUGE.

Si le document suivant n'est pas apocryphe, il marquera le point du prince Frédéric Charles du stigmate d'infamie qui s'attache déjà aux noms de Guillaume, de Moltke, de Bismark et de plusieurs commandants en chef des armées prussiennes:

L'*Espérance du Peuple* a reçu, le 17, d'une région dernièrement envahie, la copie d'un ordre du jour adressé à l'armée prussienne; et ce journal signale cet ordre du jour à l'indignation générale:

ORDRE DU JOUR.

Rend, 13 décembre 1870.

Soldats!

Déployez toute votre activité; marchons pour partager cette terre jaunie. Il faut exterminer cette bande de brigands qu'on appelle l'armée française. Le monde ne peut rester en repos tant qu'il existera un peuple français.

Qu'on les divise en petites parties; ils se déchireront entre eux, mais l'Europe sera tranquille pour des siècles.

Soldats, vous qui avez du cœur, le moment est venu de vaincre ou de mourir!

FRÉDÉRIC-CHARLES.

E. F.

—A Berlin et à Aix-la-Chapelle, les dernières levées d'hommes ont provoqué des émeutes, et le désespoir gagne toutes les villes de l'Allemagne. Quelques journalistes, qui ont osé publier la terrible statistique des veuves et des orphelins que la guerre a faits, ont été immédiatement emprisonnés. On parle de la découverte d'une association qui, sous le nom de *Vengeurs des Orphelins*, a fait serment d'assassiner le roi de Prusse, Bismark et Moltke.

—Les journaux annoncent que le fils du général de Werder vient d'être fait prisonnier dans un combat d'avant-postes. Garibaldi a fait prévenir le général allemand que si un seul franc-tireur était encore fusillé par ses soldats, il ferait fusiller son fils sans tarder.

[illegible] Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

Portraits.—M. Ad. Rinck qui s'est acquis une haute réputation comme peintre de portraits dans notre ville, vient de quitter la capitale où il s'était retiré depuis plusieurs années, pour venir se fixer de nouveau dans notre ville, rue Royale No 67 où il va reprendre l'exercice de sa profession. Un grand nombre de familles ont chez elles des portraits peints par M. Rinck, et ces œuvres [illegible] la meilleure recommandation que nous puissions invoquer en faveur de cet artiste. [illegible] [illegible] pinceaux et son talent.

Avant-hier [illegible] [illegible] commissionnaires [illegible] [illegible] que par les sucres et les cafés qui seront [illegible].

Décédé hier soir, à 10 heures et demie, à l'âge de [illegible] [illegible] (France). [illegible] Les amis et connaissances sont priés de [illegible] assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, à [illegible] heures du matin. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 187, rue Douane, entre Remparts et [illegible].

Décédé, hier soir, à 9 heures, PIERRE ADOLPHE CHARBONNET, à l'âge de 65 ans. Ses amis et connaissances, ceux de ses fils, ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures P. M. Le corps est exposé rue du Bayou No 82, entre Trémé et Marais.

Décédée hier, vendredi, 17 février 1871, à sept heures moins dix minutes du soir, ESTELLE JOSÉPHINE MAYRES (née LOUBIE), âgée de vingt-quatre ans, quatre mois et douze jours. Les amis et connaissances des familles Loubie et Mayres sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à trois heures précises. Le convoi partira de chez ses parents, No 227 rue Laurel, entre Harmony et Pleasance, Quatrième District. De la part de son époux et de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un Service Funèbre, pour le repos de l'âme de Dame Veuve F. LORIT, née VICTORINE GOSSELIN, aura lieu à la Cathédrale, mardi, 21 du courant, à huit heures du matin. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de ses enfants. 18 fév—2t

Second Grand Bal Paré et Masqué
—DE LA—
LOGE DE LA LOUISIANE, No 2.
Chevaliers de Pythias.
SAMEDI, 18 février, dans la salle de la Deutsche Company.
AU PROFIT DE LA CAISSE DE SECOURS.
[illegible] M. Miller.
18 fév—3t—PP

Avis Spécial.

[illegible] Un comité se tiendra au débarcadère, AUJOURD'HUI, entre St. Louis et Conti, afin de [illegible] le fret pour le bateau à vapeur BAYOU CITY, qui fait le service de la côte trois fois par semaine, régulièrement, et partira positivement DIMANCHE MATIN, à 10 heures.
J. S. KENDALL, Agent et commis receveur.

Dissolution de Société.

La société de J. G. BERMEL & CO. a été dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour.
M. J. G. Bermel reste chargé de la liquidation et continue, pour son compte, les affaires de la maison.
J. G. BERMEL.
H. MENGELLE.
18 fév—2t

Demande de Maison.

[illegible] Une personne responsable désire prendre à loyer une jolie maison à étage ou "cottage", meublée, dans la proximité des chars. Elle préférerait une qui eût un jardin. Le loyer serait payé d'avance [illegible]. S'adresser à [illegible] bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

DEMANDE DE CHAMBRES.

Un Monsieur, résidant [illegible] de cette ville, [illegible] chambres meublées [illegible] dans la rue Prytanée [illegible] [illegible] Bureau de Poste, dire où la maison est située, le nombre des membres de la famille et faire savoir le prix.

WHISKY. WHISKY.

Reçu, de choix, de l'Ouest, provenant de la distillerie Crescent City. Les consignations ont [illegible] du BOREDALE.

MAGENTA, WHITE HEAD.

Ces whiskys sont positivement garantis [illegible] faits de la manière [illegible] de [illegible] que ceux [illegible] à vendre par FAIRCHILD & MONAHAN, Aux Nos 57 et 59 de la rue des Magasins.

SUMMERS & BRANNINS,
Rue Carondelet, No. 47, Nouvelle-Orléans.
Brannins, Summers & Co,
Louisville, Ky.

Nous sommes prêts à faire des avances sur des consignations de SUCRE et de CAFÉ à notre maison de Louisville.
SUMMERS & BRANNINS, No 47 de la rue Carondelet.

On demande

Des OUVRIÈRES sachant faire des CHEMISES D'HOMMES.—Bons salaires.
Chez E. BOUILLON, 298, rue Commune.

Boucherie, Vins d'Espagne, Drogues.

En débarquement du steamer "ALHAMBRA", de LIVERPOOL, et "AUGUSTE [illegible]", de BORDEAUX,
[illegible] BOUCHONS
[illegible] DU STEAMER "KEHL", DE BRÊME
[illegible] DU NAVIRE "ANNA WALTE", DE MARSEILLE
[illegible] VIN D'ESPAGNE [illegible]
A vendre par
P. CURAGNA,
Encoignure Royale et St-Philippe.

Divers. Divers.

500 barils PORC Mess.
[illegible] COCHON Mess, pour les familles, [illegible] PORC Mess, prime.
[illegible] FLATS COTES BACON désossés.
[illegible] SAINDOUX, Kettle rendered.
[illegible] VIANDE DE BŒUF du Texas, [illegible].
En magasin et à vendre par
E. H. CONVERSE & Co.,
Au No 12 de la rue des Magasins.

Jambons. Jambons.

Jambons de choix, de Whittaker, [illegible]
[illegible] JAMBONS de choix, de Whittaker, [illegible]
En magasin et à vendre par
E. H. CONVERSE & Co.,
Au No 12 de la rue des Magasins.

EN DEBARQUEMENT

Des navires "Augusta & Gustave" et "Merchant", de Bordeaux, et "St-Louis", de Liverpool:

360 Octaves BRANDY,
1868—1869—1870 | Otard Dupuy & Co., Pinet Castillon & Co., J. Denis, Henry Mounié & Co.
VSOP
Cognac.
[illegible] caisses SARDINES, 1/2 et 1/4.
[illegible] caisses PETITS POIS.
[illegible] caisses ASPERGES.
(F. Rondenet, Nantes.)
[illegible] caisses CHATEAU GISCOURS.
[illegible] caisses CHATEAU YQUEM.
(J. H. Wüstenberg, Bordeaux.)
[illegible] barriques VIN ROUGE.
[illegible] barils VIN BLANC.
(J. Boisson [illegible])
[illegible] VINAIGRE.
[illegible] VINAIGRE.
[illegible] FRUITS A L'EAU-DE-VIE.
[illegible] PALE ALE, Wm. Younger & Co., Edinburgh.
[illegible] PORTER, Guinness, Dublin.
[illegible] Extra SCOTCH WHISKY, J. Stewart & Co., Paisley.
A vendre par
P. E. BRULATOUR,
[illegible] rue Royale.

Vins, Eaux-de-Vie, Vinaigre.

En débarquement du navire "Auguste & Gustave", de Bordeaux:

112 barriques VIN ROUGE L. P. E.
[illegible] H. L.
[illegible] BLANC—Sauterne.
[illegible] VINAIGRE—Cabal.
[illegible] FRUITS A L'EAU-DE-VIE—Cerises, [illegible].
[illegible] VINAIGRE—[illegible].
COGNAC—[illegible] Lagarde & Co., en quarts, [illegible].
U. MARINONI,
[illegible] Vieille-Levée (Dessier).

Rachat de Bonds de la ville.

Département des Comptes publics.
Nile-Orléans, 28 janvier 1871.

Avis est donné qu'un [illegible] seront [illegible] PREMIER JOUR DE MARS PROCHAIN, [illegible]
[illegible] ALBERT SHAW, Administrateur des Comptes publics.

J. H. JENSEN,
—Agent pour la vente du—
Superphosphate de Chaux, DE RHODES.
Guano Ammon. du South Sea, soluble,
Guano Orchilla, DE RHODES.
Les marchandises [illegible]
FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
BUREAUX.—No 74 de la rue Carondelet.
[illegible] Nile-Orléans, La.

ACADEMIE JEFFERSON,
DIRIGÉE PAR
G. J. LORD.

Cette Institution a été transférée de la rue [illegible] au coin de la rue Bienville et Chartres.
[illegible]

AD. RINCK,
Peintre de Portraits,
67 . . . Rue Royale . . . 67
18fév—3m

[illegible] Le navire MERCHANT, capitaine Taylor, venant de Bordeaux, commencera son débarquement au ponton No 3, 2me District, lundi, 20 courant.
Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
18fév—3t FURSTER & CHALARD, 25, rue Vieille-Levée.

A vendre.

Un SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situés au No 234 rue Douane, entre Marais et Trémé, pour cause de maladie du propriétaire.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
18 fév—1t

Ouate de Coton et Ouate.

Les commandes prendront des commandes de OUATE DE COTON ET OUATE, fabriquées à l'Amite Mills, La., par M. A. Tarleton, et en feront promptement la livraison. On peut en voir des échantillons à leurs bureaux, No 86 de la rue Carondelet.
CAMPBELL & STRONG.
Nile-Orléans, 18 janvier 1871. 18 fév—1m

1871 CARNAVAL 1871
THEODOR DANZIGER & SON,
300 . . . RUE DU CANAL . . . 300
ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.
Nous venons d'ouvrir aujourd'hui 300 belles robes de Popeline [illegible], unie et brochée pour soirées, couleur rose, bleu, gris-clair, vert, lilas-clair, et autres nuances en vogue.
[illegible] pièces Tarlatane, blanche, bleue, rose, paille, verte et autres nuances.
[illegible] pièces Alpaca, en toutes couleurs claires à [illegible] cts., et une grande variété d'autres marchandises convenables pour robes de bal et soirées. Le tout vendu à un très bas marché habituel.
—Aussi—
20 doms. Gants de [illegible] et couleurs claires de tous les numéros.

COSTUMES, DEGUISEMENTS,
Dominos et Masques,
TRÈS VARIÉS.
Pour Dames et pour Messieurs.
A vendre ou à louer par
J. Galinier,
Rue Royale No 181, entre St-Louis et Conti.
AU PREMIER ÉTAGE.
En raison d'une cessation prochaine de ce genre d'affaires, un costume seront loués ou vendus
AU PLUS BAS PRIX.
18 fév—2t

Par le MERCHANT de Bordeaux.

40 caisses SARDINES sans arêtes 1/2 et 1/4 [illegible]
[illegible] do PETITS POIS.
[illegible] do ASPERGES.
[illegible] do VIN BLANC, qualité supérieure.
[illegible] do MOUTARDE.
[illegible] do PATÉS, CONFITS, SAUCISSONS
[illegible] barriques VIN MONTFERRAND, 1er cru.
[illegible] barriques EAU-DE-VIE, Fine Champagne.
T. Talbot & Co.
En magasin: Vins en barriques et en caisses, Porto, Sherry, Sardines, Cérises, Fruits, &c.
—AUSSI—
Chandelles Star, Savon Extra Olive, Amidon, Jambons de sucre, Huile de Graisse, &c.
A vendre par
[illegible] & REINE.
17 fév—1t 48 et 50 Vieille-Levée.

Appareil pour la fabrication de Vermicelle, Macaroni, &c

—A VENDRE—

Un appareil des plus complets, pouvant fabriquer [illegible] par jour de vermicelle, macaroni et autres pâtes alimentaires, avec pétrin mécanique, Presse Presses, ventilateur, poteaux, [illegible], chaudière, etc.
[illegible] à vapeur de six chevaux est placé [illegible].
Pour les conditions, s'adresser à
A. C. TRÉMOULET,
15fév—1t 25, Vieille Levée.

Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.

14 février 1871.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE COKE.
Le prix du Coke a été réduit à cinquante cents le baril, net.
WM. H. BROWN, Trésorier.

Banque Nationale
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1871.

Conformément aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie courante nationale garantie par des bonds des Etats-Unis" et approuvée le 3 juin 1864, et conformément à la dix-huitième section de la dite loi, je publie ici le certificat d'autorisation émis en faveur de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.
RICHARD JONES, Caissier.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.
Bureau du Contrôleur de Currency,
WASHINGTON, 20 JANVIER 1871.

Attendu que par des preuves satisfaisantes présentées au soussigné, il apparaît que la "Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans", dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le comté d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée conformément aux réquisitions de la loi du Congrès intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie courante nationale, à la circulation et au rachat de la dite monnaie courante," et approuvée le 3 juin 1864, que la dite Banque s'est conformée à toutes les réquisitions du dit acte, réquisitions auxquelles elle devait se conformer avant de commencer les opérations de banque en vertu du dit acte:
En conséquence, je, JOHN JAY KNOX, faisant fonctions de contrôleur de Currency, certifie, par les présentes, que la Banque Nationale de la Nelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le comté d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les opérations de banque en vertu du dit acte.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du Bureau ce vingtième jour de janvier 1871.
JOHN JAY KNOX,
Faisant fonctions de Contrôleur du Currency.

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans

Cette Banque s'ouvrira et commencera les opérations JEUDI PROCHAIN, 9 du courant, au local de la Banque, No 52 de la rue du Camp, sous la direction suivante:

—DIRECTEURS—

Alex. WHEELER, Président,
James N. [illegible], Vice-Président,

Jesse K. Bell,	Thomas Henderson,
Henry Block,	Jérôme B. Vanhorn,
John L. Dunnica,	James B. Woods,
Samuel Delgado,	Albert Chapsey,
Edward C. Palmer,	George D. Fisher.

RICHARD JONES, Caissier.
8 fév—3m

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nile-Orléans, 13 février 1871.

Le 6 du courant, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

JOHN G. GAINES,	A. CARRIERE,
A. CHIAPELLA,	E. FORSTAL,
E. BEUGNIER,	D. A. CHAFFRAIX,
	P. FOURCHY,

Et, subséquemment, à une réunion des Directeurs, M. JOHN G. GAINES a été réélu président, à l'unanimité.
J. L. DELERY, Caissier.
15 fév—6t

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 10 février 1871.

A L'ÉLECTION annuelle des actionnaires de cette Compagnie, tenue le 6 courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues Directeurs pour l'année:

B. SALOY,	J. LANGLÉ,
J. DESBAN,	HENRY LARQUIE,
J. SMEASSIE,	J. PLAISANCE,
	E. H. SCHMIDT.

Et, à une réunion spéciale du Bureau de Directeurs, tenue le 8 du courant, M. B. Saloy a été unanimement réélu Président et M. F. Tissé Jr. Secrétaire.
11 fév—1m F. TISNE JR., Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

1 7 Février 1871.

A une élection de Directeurs de cette Compagnie, tenue le 2 janvier 1871, les personnes dont les noms suivent ont été élues Directeurs pendant l'année courante, pour le premier lundi de février:

BENJ. J. FORSTALL,	THOMAS SLOO,
ALFRED ROCHEREAU,	L. G. LINGHAM,
JAMES JACKSON,	PHILIP SIMMS.

A l'assemblée régulière des Directeurs pour l'organisation, tenue LUNDI, 6 février, M. JAMES JACKSON a été réélu, à l'unanimité, Président.
WM. S. BROWN, Trésorier.
9 fév—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane—No 120 rue de la Commune.

Une élection de Directeurs pour servir pendant un an à partir du second lundi de mars prochain aura lieu au bureau de la Compagnie lundi, le 20 février 1871, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
7 fév—1t J. P. ROUX, Secrétaire.

Département des Finances.
Mairie de Ville—Nile-Orléans, 4 Février 1871.
LICENCES DE VILLE.

Les personnes qui auront pris leurs licences au bureau du Département des Finances avant [illegible] qu'il leur reste encore quelques jours [illegible] sans frais.
[illegible]
JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.
4 fév—2t

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.

[illegible]

[illegible] PHILLIPS, [illegible] BARNETT [illegible]

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois.

Voici le moment où les planteurs, les agriculteurs, les fabricants, les manufacturiers, etc., doivent s'adresser à ceux qui [illegible] le meilleur [illegible] de travailleurs Chinois. [illegible] No [illegible] de la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, au premier—bureaux à Paris [illegible], Shanghai, à Canton & Hong-Kong, en Chine, et à San Francisco, Californie.

Perdue,

Une petite CHIENNE Black & Tan, [illegible] le soir dans la rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Récompense [illegible] sera donnée en la ramenant au No 216 rue St Louis.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible] et 232, rue Vieille-Levée, 232 et [illegible].

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible] CONFISERIES.
[illegible] Candi en gros et en petits bâtons, [illegible] espèce de Candis à la crème, [illegible] espèce de candis enveloppés, [illegible] Star, [illegible] (Horehound), [illegible] Lemon, Pastilles d'Amande américaines, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolat, Gommes, Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX
grands ou simples.
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.
Un Superbe assortiment de toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Raisins de Smyrne, Oranges de toutes grandeurs, Bonbons de pâte de gomme, [illegible] or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de bonbons, Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works:

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLIONS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.

Prize Boxes.

BOSTON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASE PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre en gros par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 232 et 233 de la rue Vieille-Levée.

TOMBOLA.

La grande TOMBOLA PATRIOTIQUE de Casimir Rouyer, encoignure Chartres et Toulouse sera tirée vers le 1er mars.
M. C. Rouyer prévient en même temps que ce qu'il reste environ trois cents billets à placer et il compte sur le patriotisme des Français, qui jusqu'à présent n'a pas fait défaut, ainsi que la bienveillance des personnes qui sympathisent avec la France, pour l'aider à placer le reste des billets.
Un avis ultérieur annoncera prochainement l'époque où l'on procèdera au tirage.
C. ROUYER.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire DE STERN.

Pour économiser la main d'œuvre et avoir des récoltes abondantes.
Employez
LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Le Superphosphate de noir animal
OU
Le noir animal pulvérisé de STERN.
Fabriqués par LOUIS STERN & BROS., à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).
Fabriques dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
Bureaux, No 12 de la rue de Chartres.
On y trouvera constamment du noir animal de tous les degrés, de l'acide sulphurique et de l'huile de pieds de bœuf.
14 fév—3m

Grands Sacrifices!

—PAR—

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

Ne voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucunes marchandises d'hiver, et afin d'en opérer le prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 23 courant, les articles suivants à des prix bien au-dessous de leur valeur:

SOIERIES en tous genres,
POPELINES unies, soie et laine,
do fantaisie, pour robes,
MÉRINOS français,
DRAPS impératrice,
SATINS de laine,
FLANELLES,
COUVERTURES,
CHALES Cachemire,
CHALES tartan,
MANTEAUX et FOURRURES,

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.
21 janv—1m PP F. G. & C. W. BARRIÈRE.

Mr. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a cédé son établissement de Pompes Funèbres, situé rue Ste-Anne, No 51, entre celles Chartres et Royale, à M. JEAN BONNOT, qui le dirige et le conduit depuis environ trente ans.

M. Jean Bonnot informe ses amis et le public qu'il continuera, comme par le passé, à fournir tout ce qui concerne les funérailles en général, tels que Corbillards, Corbillards, Chars Vitrés, Voitures, Cierges, Echarpes, Billets d'Enterrement, etc., etc. Aussi, à s'occuper de la commande du clergé de toutes les Eglises de la Paroisse; ainsi que de la construction et de l'ouverture des tombes et des caveaux dans tous les Cimetières de la ville.

M. Jean Bonnot se rendra au domicile des personnes et familles ayant besoin de ses ministères sans qu'au préalable, on se soit rendu sur les lieux, et faisant lui-même son travail, croit pouvoir dire qu'il sera à même de fournir et donner à meilleur compte que les autres établissements du même genre.

On le trouvera à son établissement à toute heure du jour et de nuit.

JEAN BONNOT,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
51 . . . RUE STE-ANNE . . . 51
(Entre Chartres et Royale.)
17 janv—1m—Mar18

Changement de Domicile.

Dr. C. MARTIN a transporté son domicile au No 167 de la rue Dumaine.
Heures de consultation—De 8 à 10 heures A. M. et de 3 à 5 P. M.
21 fév—6t

A Vendre ou à Louer,

Le MOULIN situé coin Français et Robertson, auquel est attenante une grocerie et une boucherie est offert à louer ou à vendre à des conditions avantageuses. Pour information s'adresser sur les lieux.
[illegible]

A vendre, à bas prix.

Aux ENTREPRENEURS DE MAISONS—Un lot de portes neuves et de seconde main, châssis, contrevents et charpentes, au "Stone Yard", rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
[illegible] NEWTON RICHARDS.

CORDAGE.

1000 rouleaux CORDE DE MANILLE, de différentes grosseurs, pour charrues, bateaux à vapeur, etc.
[illegible] rouleaux CORDE de la Nouvelle-Zélande, de grosseurs assorties.
A vendre par W. M. ABBATT,
Agent pour la vente du Star Bagging.
[illegible] Au No 62 de la rue des Magasins.

Portefeuille trouvé.

On a déposé à notre bureau un PORTEFEUILLE qui paraît appartenir, d'après l'adresse des lettres qu'il contient, à M. Oscar Jolivet, marin français. Le propriétaire est prié de venir le réclamer au bureau de l'ABEILLE.

CONSULAT SUISSE.

49 . . . Rue de l'Union . . . 49
X. WEISSENBACH, Consul.
Visites sur la Suisse du consulat à conventions.
[illegible] janv—1 m

Guano. Guano. Guano.

50 tonneaux de GUANO par du Pérou, de l'île Chincha.
En débarquement du "Young Eagle."
En à vendre par BRIDGE & SON,
[illegible] Au No 125 de la rue Gravier.

III. ROBERT E. LEE.

Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché,
COIN ROYALE ET ST. LOUIS.
[illegible]

A Vendre,

Pour cause de départ,
[illegible] GROCERIE située [illegible]
[illegible]

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,
Encoignure des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est en état, par la Compagnie des Water-Works, de poser les conduits d'eau, les hydrants, les robinets, etc., et à faire toute les installations de la manière la plus [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 FEVRIER—CLASSE No 41.

67	31	72	22	70	19	16	50	56	35	60	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
[illegible] Chaplin, encoignure Canal, [illegible]
[illegible] ce 17 février 1871.
H. PERALTA, ABAR GIFFEN, Commissaires.
[illegible]

Le célèbre ENGRAIS WANDO, FABRIQUÉ A Charleston, Caroline du Sud.

LA COMPAGNIE OFFRE SON ENGRAIS WANDO,

Qui est fabriqué avec le plus grand soin, est célèbre partout, et a été employé avec un succès constant, ainsi que le prouvent un grand nombre de certificats que nous avons en notre possession.

Il est fabriqué avec le célèbre BONE PHOSPHATE, (extrait de nos mines de la rivière Ashley) amené d'ammoniaque et rendu soluble.

Il protége les plantes contre la sécheresse et active la maturité des récoltes.

Nous nous ferons un plaisir d'envoyer aux personnes qui nous en feront la demande, des prospectus, contenant des certificats de planteurs dont l'expérience et le caractère sont connus, et qui constatent que l'emploi de notre engrais est rémunératif aux récoltes.

Le Coton.

Parmi les grandes récoltes, a montré la grande supériorité du WANDO.

Les planteurs pourront lire les certificats adressés au prospectus: Ils y trouveront des renseignements véridiques, et une expérimentation les convaincra que le WANDO est un engrais qu'ils doivent acheter, un CONVENANT A TOUTES LES TERRES, A TOUTES LES CULTURES.

Comparé aux autres engrais connus dans le commerce, le WANDO s'est montré invariablement égal au meilleur, qui est le guano du Pérou, et on bien des cas, généralement supérieur. Un certificat du M. Z. A. Drake constate une augmentation de 30 pour cent, à dépenses égales, et de 16 pour cent, à poids égal. MM. J. M. et H. P. Jones, Jr., constatent un résultat d'un même ton [illegible] guano de coton, comme engrais. Nous ne donnons que quelques extraits de nos certificats émanant de planteurs qui ont employé.

L'Engrais Pionnier du Sud,

Et nous ajoutons que notre but principal est de donner à ceux qui emploieront l'ENGRAIS WANDO, une augmentation de [illegible] chaque année. Notre devise sera:

"Rendu le même, toujours meilleur."

Et nous ne négligerons rien pour maintenir la réputation légitime d'un engrais qui est justement renommé partout.

L'ENGRAIS LE MEILLEUR

—ET—

LE MEILLEUR MARCHÉ QUI EXISTE.

W. C. DUKES & CO.,

Agents généraux.

UN LOT DU CÉLÈBRE WANDO, Reçu ces jours-ci et à vendre par

DE GAS BROS., Agents,

186 rue Commune,
NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

Arrivés enfin !!!

J. G. BERMEL, 161 rue du CANAL, vient de recevoir par le steamer "Allee," ces beaux GANTS DE CHEVREAU, si longtemps attendus du célèbre LEICHEIN, de Bruxelles:

Victoria, en toutes couleurs, pour dames			[illegible]
Do	do	do	à un bouton . . 1 25
Do	do	do	à deux boutons . 1 50
Gants pour hommes			1 50
Do pour enfants			1 00

[illegible] PP

C. F. HOLLE & CO.,
Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,
—ET—
Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.
—Egalement—
Agents pour la vente du célèbre
Lager Beer de Cincinnati.
[illegible] Rue des Magasins [illegible]
Ils font des avances libérales sur les consignations.
[illegible] déc—1m

AVIS.

La société J. H. AMMERIDGE & Co., à Liverpool, et AMMERIDGE, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans, a été dissoute. Le soussigné se reprendra l'accès de navires et de steamers sous la nouvelle raison J. H. AMMERIDGE & Co. Il est [illegible] de le même appui que celui dont il a été honoré depuis trente ans.
J. H. AMMERIDGE.
[illegible] janvier 1871. 21jan—2m

Pommes de terre, Viandes en grenier et Bœuf.

2,500 barils PEACH BLOWS et FLAT BOAT, en débarquement et en magasin. [illegible] Pieds-Cochon, Epaules et Jambons, en grenier, en magasin et en vente. [illegible] barils Bœuf salé du Texas. [illegible] Bœuf de l'Ouest.
A vendre par
J. B. VANHORN & Co.,
No 42 rue Poydras.

TABAC.

150 caisses TABAC EN FEUILLE, pour et garantie, à vendre, en gros ou en détail. L'attention des fabricants est appelée sur ce tabac.—Un échantillon [illegible].
J. F. CANPARD,
A l'angle des rues Royale et St-Ferdinand, No [illegible].

Changement de Domicile.

Le Dr. M. P. AVILA, annonce respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 44 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.
[illegible] janv—1m

J. M. LAFFERRANDERIE,
Successeur de C. MARCHAL & CO.,
BOULANGERS,
300, rue Royale, ci-devant Pt. Hippo.
Biscuits Soda, Biscuits à la Crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic Nic, [illegible] Sucre, Biscuits Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits aux Caisses, Biscuits de bord, Biscuits français, Biscuits de mer.

SACRIFICE!

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,
71 . . . ROYALE . . . 71

Offre à vendre, en gros ou en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE, de même qu'un grand assortiment de Bouteilles, Quincailleries, Appliques, Poêles d'Alcool, etc., etc. Installations à vendre—Maison et Magasin à louer.

G. L. FEVRE,

148 . . . Rue Royale . . . 148

IMPORTATEUR
de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET CUIRS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS,
Reçoit par chaque steamer D'EUROPE et NEW-YORK, un bel assortiment de cuirs français et américains, [illegible] ainsi qu'un grand assortiment d'articles de fantaisie pour chaussures.
[illegible]
QUIBO A SEMELLE DE L'OUEST ET NEW-YORK.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

157 . . . CANAL . . . 157
(Incorporée le 15 mars 1855)
—OFFICIERS—
L. F. GENERES, Président,
[illegible] A. ADAMS, 1er vice-président,
[illegible] ALLEN CLARK, 2e vice-président,
[illegible], Caissier.
—Directeurs—
[illegible]
Cassier, [illegible]
[illegible] de 4 [illegible] sur les dépôts.

GUANO PELICAN.

La COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacturent en ce moment un engrais très-supérieur dans la proportion des [illegible] qu'il soit [illegible] [illegible]
B. D. GULLETT,
[illegible]
Les demandes d'achat en personne ou par lettres, peuvent être adressées au bureau de la Compagnie
[illegible] rue de l'Union, 2me étage, Nile Orléans.

JULIUS LOEFFLER,
FACTEUR ET MARCHAND
[illegible]
153 . . . RUE DE CHARTRES . . . 153
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
[illegible]